

DATE DE PUBLICATION : 18 janvier 2012

## Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL, le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe BONZOM, directeur de la direction de Projet Cité de l'Économie et de la Monnaie (DCEM) et, en cas d'absence et d'empêchement, à M. Jean-Yves GREUET, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la DCEM, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence de M. Philippe BONZOM et de M. Jean-Yves GREUET, délégation permanente est donnée à Mme Noëlle BARRE à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la DCEM, dans la limite de 50 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des adjoints aux chefs de service.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Armand PUJAL